

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 26.01.2023	Heure 13h02	Numéro 23.125	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Jasmine Herrera et Fanny Gretillat	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Mobilité 2040-2050 : pour une vision de la mobilité en adéquation avec le plan climat neuchâtelois	
Contenu : En vue de concrétiser les objectifs de neutralité carbone du plan climat dans le domaine de la mobilité, le Grand Conseil demande au Conseil d'État de mettre à jour sa vision stratégique de la mobilité neuchâteloise à long terme (horizon 2040-2050).	
Développement (obligatoire) : Massivement adoptée en 2016 par la population neuchâteloise, Mobilité 2030 a permis de fixer la stratégie de développement des réseaux de mobilité sur le territoire neuchâtelois. Si Mobilité 2030 a défini les lignes directrices de la politique du Conseil d'État en matière de mobilité, force est de reconnaître qu'elle doit désormais être mise à jour pour tenir compte du plan climat neuchâtelois, et plus particulièrement des objectifs de neutralité carbone. L'évolution de nos habitudes de déplacement implique de moderniser la conception des réseaux de mobilité. Une vision systémique de la mobilité est un préalable nécessaire pour appréhender la complexité des déplacements, définir des objectifs cohérents et les mesures adéquates pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Dans le cadre du travail d'élaboration de sa politique de Mobilité 2040-2050, nous invitons donc le Conseil d'État à : <ul style="list-style-type: none">– Opter pour une vision globale, en considérant, en plus des infrastructures et équipements à développer et à maintenir, les mesures de communication et de promotion à mettre sur pied pour encourager le transfert modal auprès de la population, des entreprises, etc.– Réorienter ses ressources plutôt que d'en créer de nouvelles en transformant par exemple une voie réservée aux voitures en une double voie cyclable afin de limiter le mitage du territoire.– Organiser la mobilité au-delà des frontières cantonales, avec une sérieuse prise en compte des déplacements à l'échelle des Trois-Lacs et de la France voisine, lesquels sont non négligeables en termes de kilomètres parcourus et dont les alternatives à la voiture sont actuellement peu attractives, en lien avec le temps de trajet.– Intégrer l'ensemble des motifs de déplacement, notamment les déplacements liés aux loisirs, pour lesquels les alternatives aux transports individuels motorisés restent peu attractives, alors que les loisirs représentent aujourd'hui notre principal motif de déplacement.– Privilégier une approche novatrice et pluridisciplinaire : aménagement du territoire, santé, environnement, promotion économique, culture et loisirs sont autant de domaines étroitement liés à la mobilité et qui doivent faire partie intégrante de la démarche.– S'assurer que les offres alternatives aux transports individuels motorisés soient à la fois performantes et financièrement accessibles à toute la population, afin d'éviter de créer une mobilité à deux vitesses.– Inclure les évolutions technologiques et sociétales offrant de nouvelles opportunités, par exemple :<ul style="list-style-type: none">– L'émergence d'offres numériques combinant différents modes de déplacement, répondant mieux aux attentes de la population, qui a besoin de solutions de plus en plus flexibles pour ses déplacements quotidiens.– Le télétravail, quasiment généralisé dans le tertiaire au début de la crise sanitaire, qui a mis en évidence un intérêt pour la conciliation des vies professionnelle, privée et sociale. Le Conseil d'État veillera à empêcher un éventuel effet rebond, particulièrement pour les distances parcourues hebdomadairement par les employé-e-s.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jasmine Herrera

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Fanny Gretilat	Émile Blant	Diane Skartsounis
Marc Fatton	Barbara Blanc	Christine Ammann Tschopp
Richard Gigon	Cloé Dutoit	Patrick Erard
Stéphanie Skartsounis	Niel Smith	Manon Roux
Aurélie Gressot	Sarah Blum	Nicolas de Pury
Monique Erard	Céline Barrelet	Marie-France Vaucher

Position du Conseil d'État

La Stratégie mobilité 2030 est un mandat politique fort avec 84% de soutien populaire. Par le développement de la Ligne directe et des autres projets du RER, elle permettra de doubler la part modale des transports publics (TP) et de réduire les émissions carbone. De plus, la progression de la mobilité douce, la politique multimodale d'agglomération en cours et l'électrification des transports publics et individuels visent les mêmes objectifs. Le plan directeur TP bus est aussi en révision. La concrétisation de la ligne directe n'étant pas encore pleinement acquise, il est prématuré de travailler sur une stratégie de mobilité 2040-2050. Il s'agit également de ne pas diluer les efforts du canton.